

Le chanteur congolais Koffi Olomidé inculpé en France pour viols

@rib News, 15/02/2012 â€“ Source AFPLe chanteur congolais Koffi Olomidé a été mis en examen lundi pour viols et séquestrations de trois ex-danseuses de son groupe par une juge d'instruction de Nanterre, a-t-on appris mercredi auprès de son avocat Me Manuel Aeschlimann. La juge d'instruction Sylvie Daunis avait saisi un juge des libertés et de la détention (JLD) pour obtenir le placement en détention provisoire de M. Olomidé. Mais le chanteur a choisi de rentrer en République démocratique du Congo, sans attendre la décision du magistrat sur ce point, a expliqué l'avocat. « Koffi Olomidé s'est rendu lundi après-midi de son plein gré à une convocation de la juge d'instruction de Nanterre qui l'a mis en examen pour viols et séquestrations », a expliqué son avocat. Selon Me Aeschlimann, une ancienne danseuse du groupe du chanteur avait déposé plainte pour viol et séquestration en 2006. Deux ans plus tard, deux autres ex-danseuses du groupe avaient déposé plainte pour les mêmes motifs. L'une des trois était mineure au moment des faits dénoncés. « Le dossier d'instruction est complètement vide et creux: il n'y a aucune preuve matérielle et les déclarations des trois femmes qui l'accusent de les avoir violées, recèlent de nombreuses contradictions », a affirmé Me Aeschlimann. « Le fait pour les plaignantes de déposer plainte pour viol et séquestration leur permet d'obtenir un permis de séjour temporaire », a pris soin de relever l'avocat de M. Koffi Olomidé.